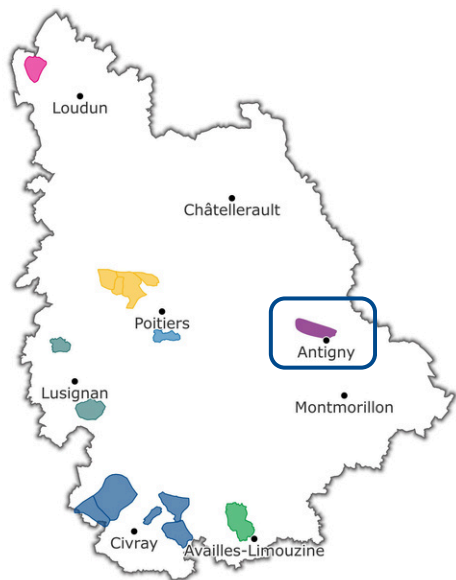


Année 2023

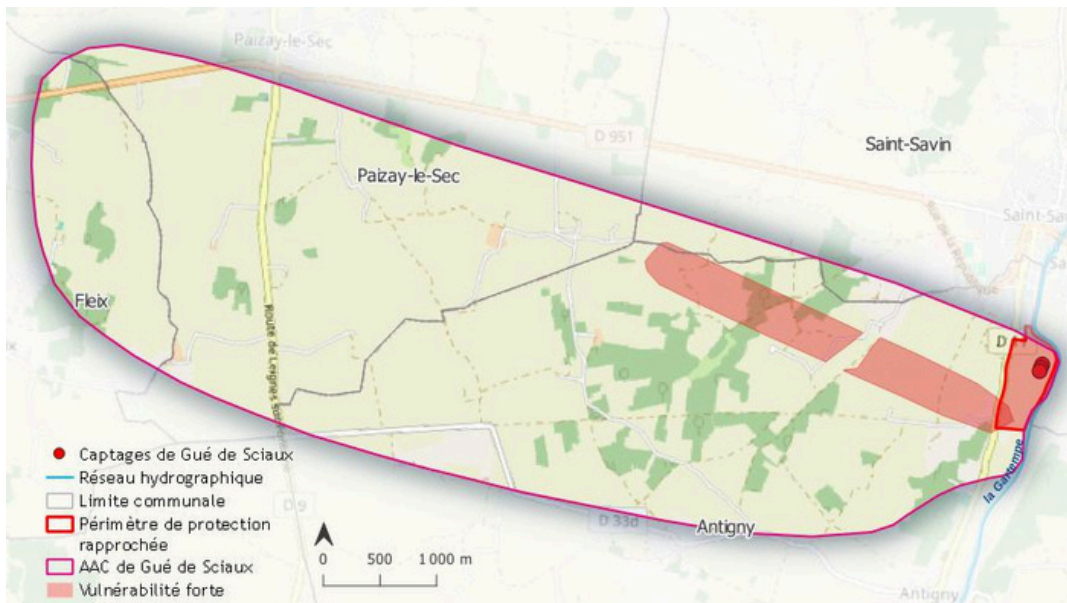
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Les captages de Gué de Sciaux faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de Gué de Sciaux** actuellement défini pour la période 2022-2024. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2025-2027.

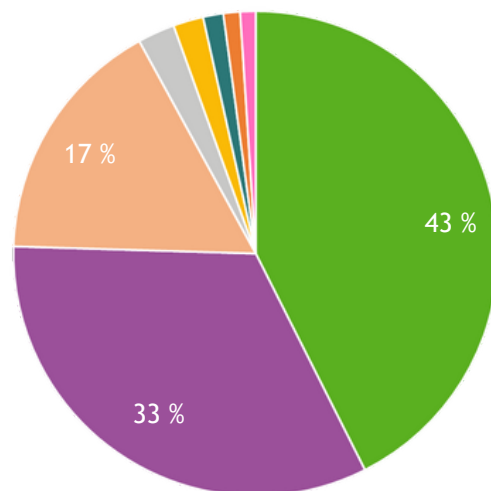
L'AAC* de Gué de Sciaux



- 2 300 ha
- 1 870 ha de Surface Agricole Utile
- 35 exploitations agricoles
- Grandes cultures
- 3 captages prioritaires SDAGE 2022-2027
- Calcaires et marnes du Dogger
- Localisation du captage : Antigny

Occupation des sols (RPG 2023)

- Céréales : 43 %
- Oléagineux : 33 % (colza, tournesol)
- Légumineuses : 16 % (luzerne, mélange de légumineuses, lentille)
- Autres : 2 % (plantes aromatiques, truffière)
- Maïs : 2 %
- Jachères : 1 %
- Protéagineux : 1 % (féverole, pois d'hiver et printemps)
- Prairies permanentes : 1 %



Fonctionnement hydrogéologique

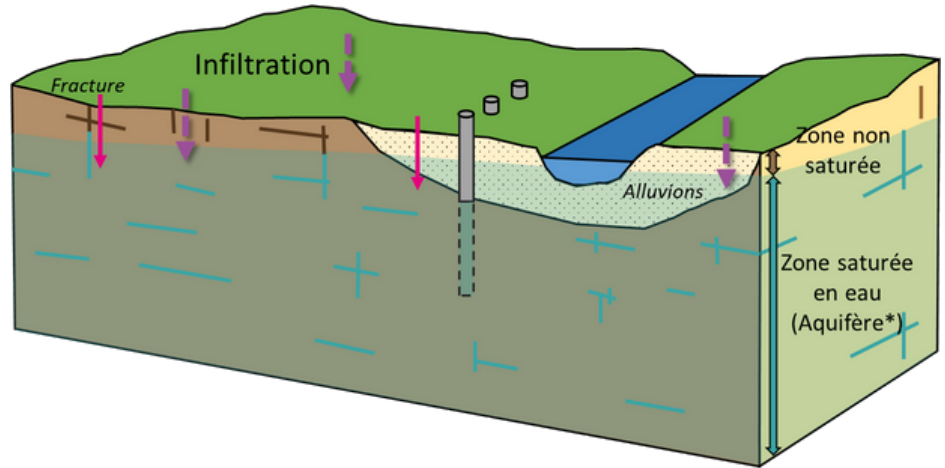
Les forages de Gué de Sciaux captent dans les **calcaires fissurés du Jurassique moyen**. Ils sont implantés en rive gauche de la Gartempe et traversent les alluvions récentes de la Gartempe.

Des transferts rapides vers la nappe souterraine se produisent au niveau des fissures du calcaire et du périmètre rapproché du captage.

Des transferts lents vers la nappe souterraine se font via **l'infiltration** sur l'ensemble de l'aire d'alimentation. Le temps de transfert varie selon l'épaisseur de la zone non saturée et de sa nature.

 **Transferts rapides**
Pics de concentrations

 **Transferts lents**
Bruit de fond



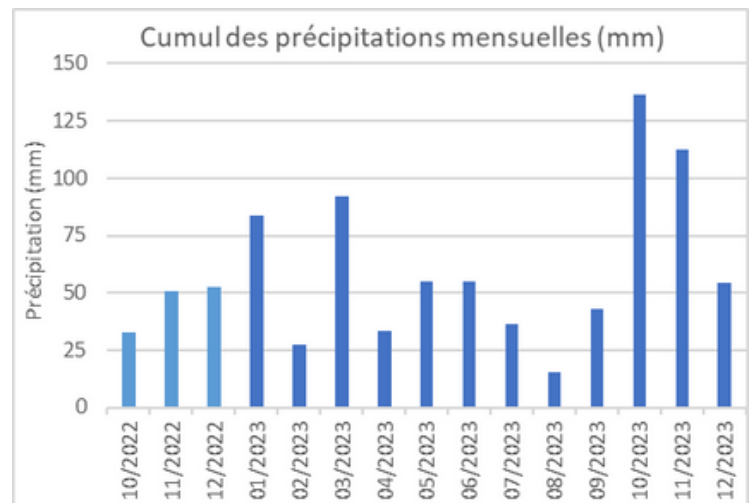
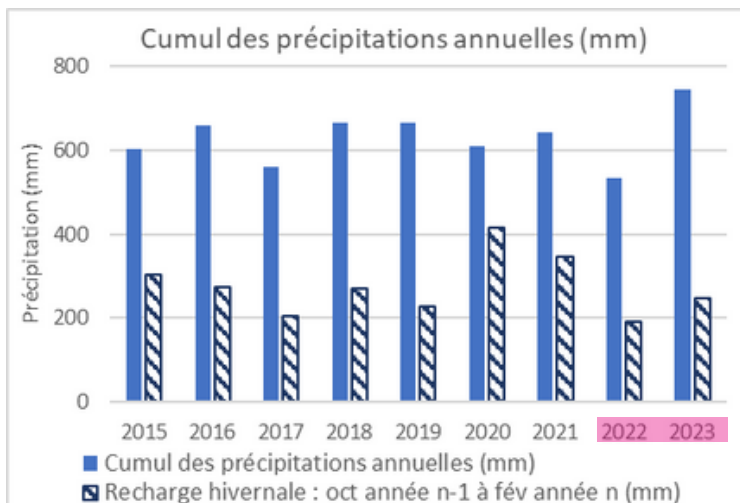
Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

Conditions météorologiques

L'année 2023 présente un **cumul de précipitations supérieur à la normale** à la station météo d'Archigny avec un automne extrêmement pluvieux. Le mois d'octobre a été le plus pluvieux avec 136 mm. La recharge hivernale 2023 (oct. 2022 à fév. 2023) est faible et succède à une année ayant connu une des recharges les plus faibles enregistrées ces 8 dernières années.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 744 mm de cumul de précipitations annuel,
- 247 mm de recharge hivernale (octobre 2022 à février 2023).



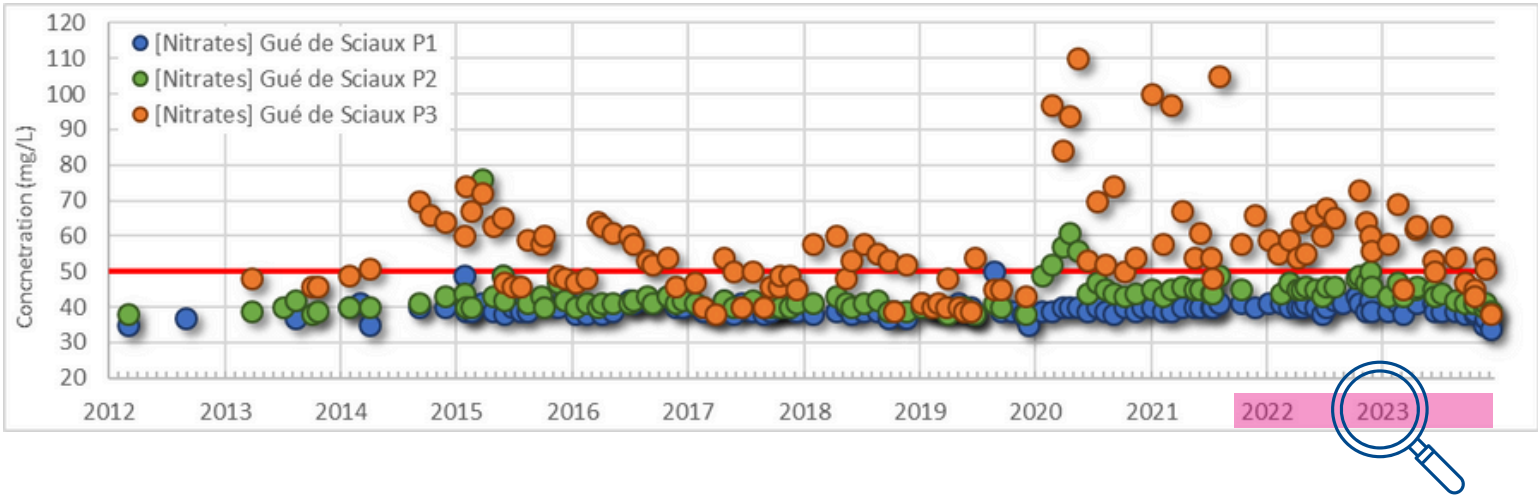
Station météo France de Archigny



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **Eaux Brutes** des captages de Gué de Sciaux. Les eaux des ouvrages P1 et P2 subissent un traitement au chlore gazeux avant injection dans le réseau. Les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **3 100 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **119 900 m3**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation
(arrêté du 30 décembre 2022) :

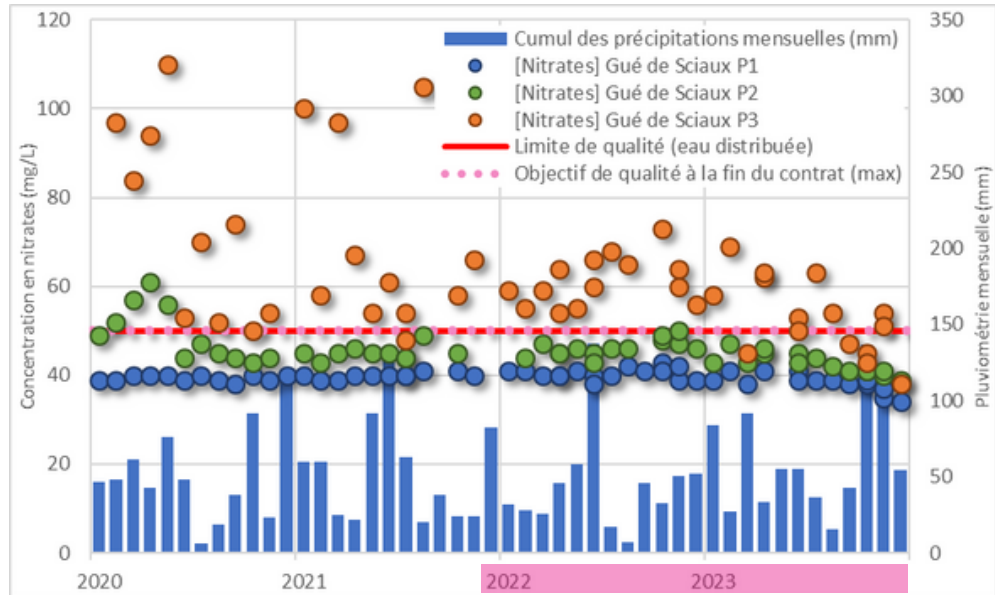
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute
visés dans le Contrat 2022-2024 :

Fin du contrat 2024 :

- MAX < 50 mg/L
- Puits 1 : MOY < 36 mg/L
- Puits 2 : MOY < 38 mg/L
- Puits 3 : MOY < 50 mg/L



	[P1] Max	[P2] Max	[P3] Max	Nb d'analyses P1	Nb d'analyses P2	Nb d'analyses P3	Fréquence de dépassements P1	Fréquence de dépassements P2	Fréquence de dépassements P3
2018	40	43	60	9	9	9	0%	0%	78%
2019	50	41	54	15	12	12	7%	0%	8%
2020	40	61	110	12	11	10	0%	36%	100%
2021	41	49	105	11	10	11	0%	0%	91%
2022	43	50	73	16	14	14	0%	7%	100%
2023	41	47	69	14	15	15	0%	0%	67%

En 2023, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes des captages de Gué de Sciaux sont **inférieures à la limite de qualité de 50 mg/L** sauf pour le puits 3 qui n'est pas exploité. Les teneurs en nitrates sont en **diminution** en 2023.

L'augmentation des concentrations observée en 2020 peut s'expliquer par un retournement et labour de parcelles en luzerne à l'automne. La teneur moyenne en nitrate sur cet ouvrage a diminué de 39 % en 2023.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2022-2024 :

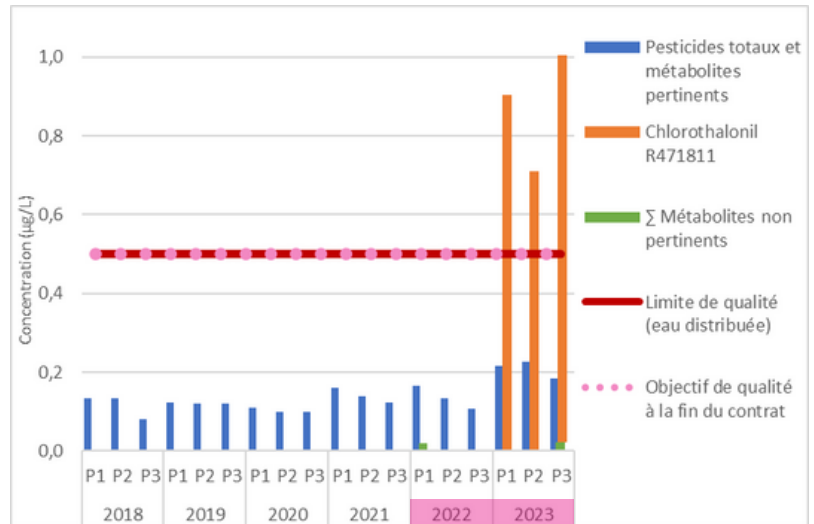
Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute des captages de Gué de Sciaux **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

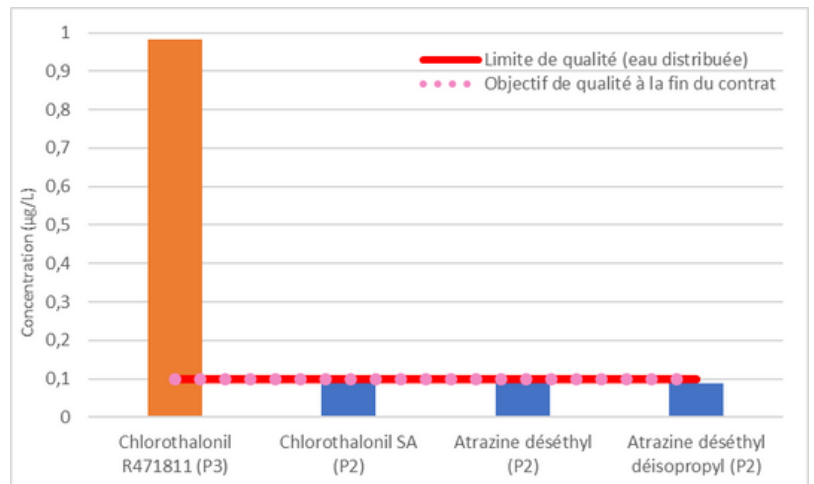
A noter la présence en 2023 d'un métabolite non pertinent dans les eaux brutes des captages, le Chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule uniquement en 2023 s'explique par la recherche cette année là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le Chlorothalonil.



Concentration maximale en 2023 par molécule

En 2023, seul le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum au puits P3 de 0,982 µg/L en juin.

Des métabolites de l'Atrazine, un herbicide interdit depuis 2003, sont retrouvés dans les captages à **des teneurs inférieures mais proches de la limite de qualité de 0,1µg/L.**



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023**



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes des captages de Gué de Sciaux

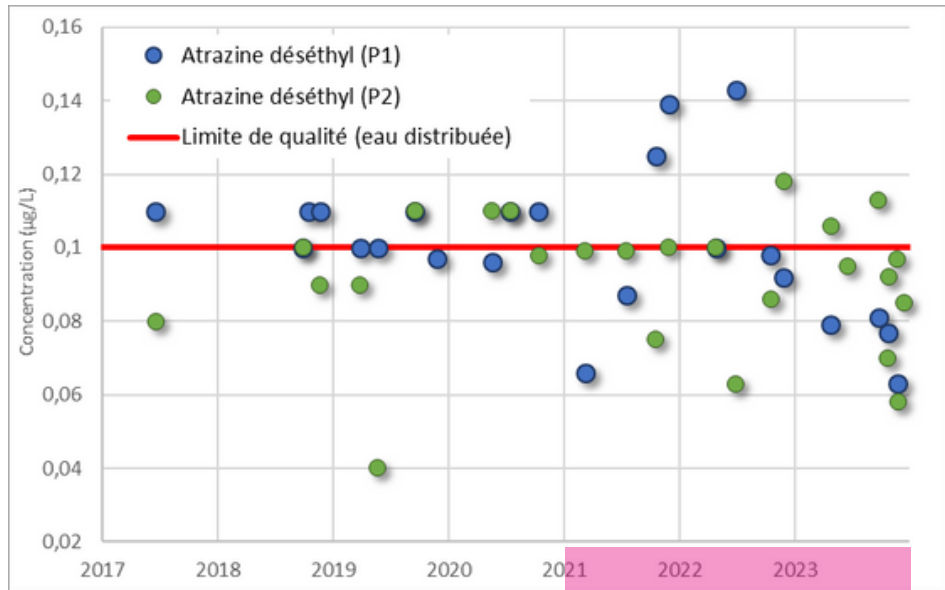
Année 2023



Evolution dans le temps de la concentration en Atrazine déséthyl dans les eaux brutes

L'Atrazine est un herbicide interdit depuis 2003 qui était utilisé sur le maïs. Ses métabolites sont encore retrouvés dans les nappes souterraines, 20 après l'interdiction de la molécule mère. Le métabolite Atrazine déséthyl est retrouvé dans les eaux brutes des captages de Gué de Sciaux. Sa teneur diminue lentement.

Cette molécule est un indicateur du temps qu'une contamination peut mettre à disparaître de la ressource en eau.



Année 2023

	[] Max			Nb d'analyses	Fréquence de détection			Fréquence de dépassement		
	P1	P2	P3		P1	P2	P3	P1	P2	P3
Chlorothalonil R471811	0,868	0,710	0,982	8	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Chlorothalonil SA	0,064	0,102	0,072	8	100%	100%	100%	0%	13%	0%
Atrazine déséthyl	0,081	0,097	0,079	5	80%	100%	100%	0%	0%	0%
Atrazine déséthyl déisopropyltrazine	0,079	0,088	0,041	1	100%	100%	100%	0%	0%	0%
Atrazine	0,014	0,014	0,012	5	60%	100%	80%	0%	0%	0%
ESA Métazachlore	<0,02	<0,02	0,023	5	0%	80%	20%	0%	0%	0%

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Nouvelles molécules recherchées en 2023

En 2023, 229 molécules ont été recherchées, 6 d'entre elles ont été détectées au moins une fois aux captages de gué de Sciaux.

2 Molécules a été analysées au dessus de **0,1 µg/L** (*limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents*).

Focus sur les molécules quantifiées en 2023


	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage	
Atrazine	Herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs	
Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide			
Atrazine déséthyl déisopropyl				
ESA Métazachlore	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Autorisé	Colza	Alabama, Butisan S, Sultan, Rapsan 500 SC, Novall, Springbok, Trivaldi




Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08


 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de Gué de Sciaux, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET

Responsable du service Ressource

 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Ressources de Gué de Sciaux est financé par :

